

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 851

11 mai 2007

SOMMAIRE

1. Sicav	40836	Lafarque S.A.	40826
3C Com Equipment Management S.A. ...	40839	Leaf Holding SA	40806
Accor TRL	40834	"Lhasa S.à.r.l."	40835
Arrivalstar S.A.	40803	LMR Global Holdings S.à r.l.	40843
Atimate S.A.	40843	LMR Investments S.à r.l.	40841
Authentic S.à.r.l.	40845	Logistics World Alliance - LWA	40811
Batisica S.à.r.l.	40843	LProjects S.A.	40826
Buderus Foundry Management S.à.r.l.	40824	Majestic Properties	40842
Callisto Holding S.A.	40840	Medical Methodology International S.A.H.	40838
CEB Holding S.A.	40847	Medical Methodology International S.A.H.	40839
China Opportunity S.A. Sicar	40848	MF 1 S. à r.l.	40848
Compagnie d'Investissements Touristi- ques Holding S.A.	40825	Origan S.A.	40846
Diamanten Holding S.à r.l.	40838	Preferred Retail S.A.	40837
Dino S.A.	40806	RCW Investments S.à r.l.	40840
EB8 Mixer S.à r.l.	40826	Sogenecomm	40847
EEC European Emissions Control S.à r.l.	40837	Spinne Investments S.A.	40846
Euro Broker Service S.A.	40838	Teclux S.A.	40839
Event Management Company	40821	Teclux S.A.	40846
False Moustache S.A.	40844	That's It A.G.	40835
Financial Services S.à r.l.	40846	Timeless S.à.r.l.	40845
Finarch S.à r.l.	40825	TMF Management Luxembourg S.A.	40848
Fortis Liquidity	40847	TrizecHahn Europe Properties S.à r.l. ...	40840
Global Crossing PEC Luxembourg II S.à r.l.	40842	TrizecHahn Europe S.à r.l.	40841
Global Crossing PEC Luxembourg I S.à r.l.	40842	Twenny - Shop	40845
IPC Advisors S.à r.l.	40841	Ultimo Portfolio Investment (Luxem- bourg) S.A.	40811
Junck Gestion S.à.r.l.	40844	Viasystems Luxembourg S.à r.l.	40824
K Manco 2 S.à r.l.	40844	Vita Services S.A.	40845
Krabi International S.A.	40847	Xill S.A.	40802

Xill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.140.

L'an deux mille sept, le seize janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

Mademoiselle Annalisa Ciampoli, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme XILL S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118.140, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1826 du 29 septembre 2006, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 22 décembre 2006 et du 11 janvier 2007, les extraits desdits procès-verbaux desdites réunions, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme XILL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article trois des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à cent millions d'euros (100.000.000,- EUR) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration,

1. en sa réunion du 22 décembre 2006 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé l'augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de quatre millions cinq cent mille euros (4.500.000,- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à quatre millions six cent mille euros (4.600.000,- EUR), par la création et l'émission de quarante-cinq mille (45.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ces actions nouvelles jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

2. en sa réunion du 11 janvier 2007 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé l'augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de quatre millions deux cent mille euros (4.200.000,- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quatre millions six cent mille euros (4.600.000,- EUR) à huit millions huit cent mille euros (8.800.000,-EUR), par la création et l'émission de quarante-deux mille (42.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ces actions nouvelles jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que tous les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société à responsabilité limitée THESIS SRL, ayant son siège social à I-36100 Vicenza, Via del Commercio, 56 (Italie).

V.- Que les quatre-vingt-sept mille (87.000) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société anonyme XILL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de huit millions sept cent mille euros (8.700.000,-EUR) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à huit millions huit cent mille euros (8.800.000,- EUR) divisé en quatre-vingt-huit mille (88.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Des actions préférentielles pourront être émises par la suite, conformément à l'article 44 de la loi sur les sociétés commerciales de 1915.

Il résultera de ces actions préférentielles une participation préférentielle aux bénéfices ordinaires et aux bonis de liquidation de la Société ou aux bénéfices du Compartiment, dans le cas où les actions préférentielles ont été affectées à un Compartiment donné, conformément à l'article 9 ci-dessous, (correspondant à un total de 5%) de leur valeur nominale et à la totalité du rendement engendré par l'investissement de la prime d'émission rattachée aux actions préférentielles, s'il y en a. Ces actions préférentielles confèrent également un droit de remboursement préférentiel de leur apport à la Société, sous forme de capital social et de prime d'émission, au moment de la liquidation de la Société ou le cas échéant, de la liquidation du Compartiment correspondant.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Sous réserve des conditions et limitations énumérées ci-dessous, le Conseil est autorisé à procéder de temps en temps, lorsqu'il en prend la décision, à l'augmentation du capital social de la Société pour le porter à un montant total de cent millions d'euros (100.000.000,- EUR) en tout ou partie, et à accepter des souscriptions pour l'émission d'actions pendant une période expirant au cinquième anniversaire de la date du présent acte. La durée de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, de la manière requise pour la modification des Statuts.

Le Conseil est par la présente autorisé à déterminer les conditions relatives à toute émission d'actions sous la présente section, à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime et, avec ou sans droits de souscription préférentiels, et à émettre ces actions en tant qu'actions ordinaires ou en tant qu'actions préférentielles.

Le Conseil peut accepter, dans les limites de la loi, toute souscription en nature ou en espèces pour de telles nouvelles actions.

Le Conseil peut émettre des actions rachetables tel que prévu par l'article 49-8 de la Loi de 1915.

Lorsque le Conseil accomplit une augmentation partielle ou totale du capital social conformément au capital social autorisé, il devra faire le nécessaire pour modifier le présent Article 5 afin d'enregistrer cette augmentation. Le Conseil est en outre autorisé et mandaté de prendre ou d'autoriser les mesures nécessaires en vue de l'exécution et la publication de cette modification, tel que prévu par la loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille huit cents euros (3.800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Ciampoli, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 22 janvier 2007. REM 2007/182. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007039698/5770/89.

(070036269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Arrivalstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 113.665.

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de ARRIVALSTAR S.A. (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 67 rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié dressé, le 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 760 du 14 avril 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suivant acte notarié daté du 19 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1959 du 19 octobre 2006.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 113.665.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Bühlmann, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Alexandre Taskiran, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

2.- Suppression de l'alinéa 2 de l'article 7 des statuts.

3.- Modification de l'article 9 des statuts.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article quatre (4) des statuts de la Société relatif à son objet social, lequel article quatre (4) des statuts se lira désormais comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'alinéa 2 de l'article sept (7) des statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article neuf (9) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of shareholders of ARRIVALSTAR S.A., (the «Company») a société anonyme established and having its registered office at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

incorporated pursuant to a notarial deed of 23 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 760 of 14 April 2006.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted on 29 July 2006, published in the Mémorial C number 1959 of 19 October 2006.

The Company is registered with the Luxembourg Trade and Company register under section B number 113.665.

The Meeting is opened and presided over by Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Thierry Triboulot, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present Meeting can take place without prior convening notices.

That the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1.- Amendment of article 4 of the articles of incorporation to give it the following wording:

« **Art. 4.** The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

2.- Suppression of the 2nd paragraph of article 7 of the articles of incorporation.

3.- Amendment of article 9 of the articles of incorporation.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution

The Meeting decides to amend article four (4) of the articles of incorporation, regarding its corporate object, so as to give Article four (4) the following wording:

« **Art. 4.** The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

Second resolution

The Meeting resolves to delete the second paragraph of article seven (7) of the Company's articles of incorporation.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article nine (9) of the Company's articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

« **Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.»
Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: C. Bühlmann, A. Taskiran, T. Triboulot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2007. Relation: EAC/2007/288. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007039687/239/149.

(070036245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Leaf Holding SA, Société Anonyme,

(anc. Dino S.A.).

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 102.846.

—

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of February.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Mr Benoît Massart, lawyer, residing in Luxembourg acting by virtue of a power granted at the occasion of the meeting of the Board of Directors held on 14 February 2007 of the Luxembourg company LEAF HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, initially incorporated under the name of DINO S.A. pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 9 August 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1150 dated 13 November 2004, page 55159, rectified by a deed of Maître Delvaux, pre-named, on 17 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 384 dated 27 April 2005, page 18417 (hereinafter referred to as the «Company»).

The name of the Company has been changed from DINO S.A. into LEAF HOLDING S.A. pursuant to a deed of the undersigned notary, on 14 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1017 dated 24 May 2006.

The articles of association have also been amended pursuant to the following deeds:

- a deed of Maître Jacques Delvaux dated of 25 February 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 702 dated 15 July 2005, page 33676,
- a deed of the undersigned notary dated 2 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 701 dated 15 July 2005, page 33602,
- a deed of the undersigned notary dated 25 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 966 dated 30 September 2005, page 46330;
- a deed of the undersigned notary dated 12 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1684 dated 8 September 2006, page 80,787;
- a deed of the undersigned notary dated 4 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1359 dated 14 July 2006, page 65,193;
- a deed of the undersigned notary dated 14 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1017 dated 24 May 2006, page 48,775;

- a deed of the undersigned notary dated 3 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1701 dated 12 September 2006, page 81,638.

A copy of the minutes of such meeting of the Board of Directors shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follow:

I- The subscribed capital of the Company is set at EUR 1,993,795.- (One Million Nine Hundred and Ninety-Three Thousand Seven Hundred and Ninety-Five Euros), divided into:

Class A Ordinary Shares,	800,800
Class B Non-Voting Shares,	634,760
Class C Non-Voting Shares,	39,869
Class D Non-Voting Shares,	39,869
Class E Non-Voting Shares, and	39,869
Class F Non-Voting Shares;	39,869

all with a nominal value of One Euro and Twenty Five Cents (EUR 1.25) per Share, each fully paid up.

II- That, on terms of article 6.2 of the articles of incorporation of the Company, the authorised capital is set Six Thousand Two Hundred and Five Euros (EUR 6,205) divided into:

Class B Non-Voting Shares,	4,440
Class C Non-Voting Shares,	131
Class D Non-Voting Shares,	131
Class E Non-Voting Shares, and	131
Class F Non-Voting Shares,	131

all with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five Cents) per Share.

and the Board of Directors is authorised and instructed to render effective such increase of the capital up to a total amount of Two Million Euros (EUR 2,000,000.-), from time to time, on one or more occasions, and this within a period ending on 13 June 2010, without, following the decision of the Board of Directors, reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the Shares issued.

III- That the Board of Directors in its meeting of 14 February 2007 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of Article 6.2 of the articles of incorporation, has increased the subscribed capital of the Company and specifically by the amount of Five Thousand Euros (EUR 5,000.-), by the creation and issue of Four Thousand (4,000) shares with a par value of One Euro Twenty Five Cents (EUR 1.25), each, (the «New Shares»), subject to a share premium of an aggregate amount of Two Thousand Two Hundred and Ninety-One Euros (EUR 2,291.-) (the «Share Premium») divided into:

Class B Non-Voting Shares,	3,600
Class C Non-Voting Shares,	100
Class D Non-Voting Shares,	100
Class E Non-Voting Shares, and	100
Class F Non-Voting Shares,	100

vested with the same rights and obligations as the existing Shares of the same class.

IV- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article 6.2 of the articles of incorporation of the Company, the Board of Directors has cancelled the preferential right of the existing shareholders to subscribe.

V- That the Board of Directors has accepted the subscription of the New Shares and the full payment of the New Shares and the Share Premium by contribution in cash, by the person and in the amounts contained in the table below:

	Class B Non-Voting Shares	Class C Non-Voting Shares	Class D Non-Voting Shares	Class E Non-Voting Shares	Class F Non-Voting Shares	Total
STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR LEAF MANAGEMENT, a foundation (stichting) incorporated under the laws of the Nether- lands, having its statutory seat in Oosterhout and its registered office at Hoeverstein 26, 4903 SC Oosterhout, The Netherlands	3,600	100	100	100	100	4,400

Payment

The payment has been made previously by cash for an aggregate amount of Seven Thousand Two Hundred and Ninety-One Euros (EUR 7,291.-), as evidenced by a copy of a bank certificate attesting that the bank account of the Company has been credited with such amount.

VI- That following the realisation of this portion of the authorised share capital Articles 6.1 and 6.2 of the articles of incorporation of the Company have therefore been amended and read as follows:

« **6.1. Subscribed Capital** . The subscribed capital of the Company is set at EUR 1,998,795.- (One Million Nine Hundred and Ninety-Eight Thousand Seven Hundred and Ninety-Five Euros) divided into:

Class A Ordinary Shares,	800,800
Class B Non-Voting Shares,	638,360
Class C Non-Voting Shares,	39,969
Class D Non-Voting Shares,	39,969
Class E Non-Voting Shares, and	39,969
Class F Non-Voting Shares;	39,969

all with a nominal value of EUR 1.25 (One Euro Twenty Five Cents (EUR 1.25) per Share. »

« **6.2 Authorised Capital**. Besides and apart from the subscribed capital, the authorised capital of the Company is set at One Thousand Two Hundred and Five Euros (EUR 1,205.-) to be divided into 840 Class B Non-Voting Shares, 31 Class C Non-Voting Shares, 31 Class D Non-Voting Shares, 31 Class E Non-Voting Shares, 31 Non-Voting Class F Shares, all with a nominal value of One Euro Twenty-five Cents (EUR 1.25) per share.

Subject to the provisions of this Article, the Board of Directors is authorised, during a period of five years, ending on 13 June 2010, to increase the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of Two Million Euros (EUR 2,000,000.-) on one or more occasions.

The Board of Directors is specifically authorised to proceed to such issues without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the Shares issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amount of capital.»

Costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze février.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven

A comparu:

M. Benoît Massart, juriste, demeurant à Luxembourg agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par décision prise par le Conseil d'Administration tenu le 14 février 2007 de la société luxembourgeoise LEAF HOLDING S.A., société anonyme ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, initialement constituée sous la dénomination de DINO S.A. par acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg le 9 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1150, daté du 13 novembre 2004, page 55159, rectifié par un acte de Maître Delvaux, précité, du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 384, daté du 27 avril 2005, page 18417 (ci-après la «Société»).

La dénomination de la Société a été changée de DINO S.A. en LEAF HOLDING S.A. en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné le 14 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1017 du 24 mai 2006.

Les statuts ont également été modifiés en vertu des actes suivants:

- un acte reçu par Maître Jacques Delvaux en date du 25 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 702, daté du 15 juillet 2005, page 33676,

- un acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mars 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 701, daté du 15 juillet 2005, page 33602,

- un acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 966, daté du 30 septembre 2005, page 46330,

- un acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1684, daté du 8 septembre 2006, page 80787,

- un acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1359, daté du 14 juillet 2006, page 65193,

- un acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1017, daté du 24 mai 2006, page 48775, et

- un acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1701, daté du 12 septembre 2006, page 81638.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion du Conseil d'Administration demeurera annexée au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, ès - qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

I.- Le capital souscrit de la Société est fixé à Un Million Neuf Cent Quatre-Vingt-Treize Mille Sept Cent Quatre-Vingt-Quinze Euros (1.993.795,- EUR) divisé en:

Actions ordinaires de Classe A,	800.800
Actions sans droit de vote de Classe B,	634.760
Actions sans droit de vote de Classe C,	39.869
Actions sans droit de vote de Classe D,	39.869
Actions sans droit de vote de Classe E, et	39.869
Actions sans droit de vote de Classe F;	39.869

chacune, d'une valeur nominale d'Un Euro et Vingt-Cinq Cents (1,25 EUR), libérées entièrement.

II.- Qu'aux termes de l'article 6.2 des Statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à Six Mille Deux Cents Cinq Euros (6.205,- EUR) divisé en:

Actions sans droit de vote de Classe B,	4.440
Actions sans droit de vote de Classe C,	131
Actions sans droit de vote de Classe D,	131
Actions sans droit de vote de Classe E, et	131
Actions sans droit de vote de Classe F,	131

chacune, d'une valeur nominale d'Un Euro et Vingt-Cinq Cents (1,25 EUR).

Et que le Conseil d'Administration est autorisé et reçoit l'ordre de rendre effective cette augmentation de capital jusqu'à un montant total de Deux Millions d'Euros (2.000.000,- EUR), à tout moment, en une ou plusieurs fois, et ce, durant une période expirant le 13 juin 2010, sans, s'il en est décidé ainsi par le Conseil d'Administration, réserver aux actionnaires actuels un droit préférentiel de souscription aux actions émises.

III.- Que dans sa réunion du 14 février 2007, et conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes des dispositions de l'article 6.2 des Statuts, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société et plus spécifiquement d'un montant de Cinq Mille Euros (5.000,- EUR) par la création et l'émission de Quatre Mille (4.000) actions d'une valeur nominale d'Un Euro et Vingt-Cinq Cents (1,25 EUR), chacune (les «Nouvelles Actions»), moyennant une prime d'émission d'un montant total de Deux Mille Deux Cent Quatre-Vingt-Onze Euros (2.291,- EUR) (la «Prime d'Emission»), réparties comme suit:

Actions sans droit de vote de Classe B,	3.600
Actions sans droit de vote de Classe C,	100
Actions sans droit de vote de Classe D,	100
Actions sans droit de vote de Classe E, et	100
Actions sans droit de vote de Classe F;	100

jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes de la même catégorie.

IV.- Que toujours conformément aux pouvoirs conférés aux termes du Conseil d'Administration et aux termes de l'article 6.2 des Statuts, le Conseil d'Administration, a annulé le droit de préemption des actionnaires actuels.

V.- Que le Conseil d'Administration a accepté la souscription et la libération intégrale en numéraire des Nouvelles Actions et de la Prime d'Emission par la personne reprise et pour les montants repris dans le tableau ci-dessous:

	Actions sans droit de vote de Classe B	Actions sans droit de vote de Classe C	Actions sans droit de vote de Classe D	Actions sans droit de vote de Classe E	Actions sans droit de vote de Classe F	Total
STICHTING ADMINIS- TRATIEKANTOOR LEAF MANAGEMENT, une fonda- tion (stichting) de droit néerlandais, ayant son siège statutaire à Oosterhout et son siège social à Hoevestein 26, 4903 SC Oosterhout, Pays-Bas.	3.600	100	100	100	100	4.000

Libération

Le montant a été libéré préalablement par versement en numéraire d'un montant de Sept Mille Deux Cent Quatre-Vingt-Onze Euros (7.291,- EUR), tel qu'il en a été rapporté la preuve par la copie d'un certificat bancaire attestant que le compte de la Société a été crédité de ce montant.

VI - Que suite à la réalisation d'une partie du capital autorisé, l'article 6 des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à 1.998.795,- EUR (Un Million Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix- Huit Mille Sept Cent Quatre-Vingt- Quinze Euros) divisé en:

Actions ordinaires de Classe A,	800.800
Actions sans droit de vote de Classe B,	634.760
Actions sans droit de vote de Classe C,	39.869
Actions sans droit de vote de Classe D,	39.869
Actions sans droit de vote de Classe E, et	39.869
Actions sans droit de vote de Classe F;	39.869

chacune, d'une valeur nominale de 1,25 EUR (Un Euro et Vingt-Cinq Cents).»

« **6.2. Capital autorisé.** Outre et en plus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à Mille Deux Cent Cinq Euros (1.205,- EUR) divisé en 840 Actions sans droit de vote de Classe B, 31 Actions sans droit de vote de Classe C, 31 Actions sans droit de vote de Classe D, 31 Actions sans droit de vote de Classe E, 31 Actions sans droit de vote de Classe F, chacune d'une valeur nominale d'Un Euro et Vingt- Cinq Cents (1,25 EUR).

Conformément aux dispositions prévue par cet Article, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, se terminant le 13 juin 2010, à augmenter le capital souscrit endéans les limites du capital autorisé jusqu'à un montant total de deux millions d' Euros (2.000.000,- EUR) en une ou plusieurs fois.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux Actionnaires Actuels un droit préférentiel de souscription aux Actions émises.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou fondé le pouvoir de la Société dûment autorisé, ou à tout autre personne dûment autorisée, les tâches d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements des Actions représentant tout ou partie d'un tel montant d'augmentation de capital.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. Massart, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, vol. 3CS, fol. 12, case 5. — Reçu 72,91 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007039614/202/248.

(070036561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Logistics World Alliance - LWA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 123.648.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007

Monsieur Caimi Gianclaudio, né le 26 mars 1954 à Monza (Italie), domicilié au 6, via Callisto Piazza, I-26900 Lodi (Italie), est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Monsieur Hansen Knut, né le 28 décembre 1957 à Skovde (Suède), domicilié professionnellement au 85A, Vendevägen, S-Danderyd (Suède), est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Monsieur Sölnner Johannes, né le 12 juin 1955 à Burgthann (Allemagne), domicilié professionnellement au 24, Rudolf-Diesel-Ring, D-97616 Bad Neustadt (Allemagne), est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Pour LOGISTICS WORLD ALLIANCE - LWA
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
A. De Bernardi / R. Donati
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007039951/545/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02757. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Ultimo Portfolio Investment (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.089.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of February.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of ULTIMO PORTFOLIO INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., (hereinafter the «Company») a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95.089, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial dated 28 July 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 September 2003. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The meeting is presided by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mr Mathieu Laurent, avocat, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To dismiss, with immediate effect, HALSEY S.à r.l., of its duties as director of the Company; and;
2. To restate the entire articles of incorporation of the Company without changing the Company's purpose.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to remove, with immediate effect, HALSEY S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 50.984, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of its duties as director of the Company.

Discharge will be granted to the dismissed director during the meeting having to approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2007.

Second resolution

The shareholders decide to fully restate the articles of incorporation of the Company without changing the Company's purpose, in order to give them the following wording:

«By-laws: Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The Company has been formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law»)) and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the name of ULTIMO PORTFOLIO INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the «Board of Directors») is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for

the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into six hundred twenty shares (620) registered shares with a par value of fifty euro (EUR 50.-) each, fully paid up (by 100 %).

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Directors, Board of directors, Statutory auditors

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

9.2 In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.3 The directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a director elected for this purpose from among the directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any director. In case that all the directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another director as his proxy. A director may also appoint another director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis

and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating director shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

11.3 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of shareholders.

13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

15. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

15.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

15.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.

15.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered shareholder in compliance with the Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

15.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

15.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.7 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

15.8 Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.9 When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

15.10 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

15.11 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the fourth Wednesday in the month of June at 15.00.

17. Other general meetings. Any director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

Chapter V.- Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried

21.3 out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VII.- Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ULTIMO PORTFOLIO INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.089, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié en date du 28 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 septembre 2003. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est sous la présidence de Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Mathieu Laurent, avocat, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Révoquer, avec effet immédiat, HALSEY S.à r.l. de son mandat d'administrateur de la Société; et
2. Refonte totale des Statuts de la Société, sans changer l'objet social de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de révoquer, avec effet immédiat, HALSEY S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 50.984, ayant son siège social 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de son mandat d'administrateur de la Société.

L'administrateur révoqué recevra décharge lors de l'assemblée devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Deuxième résolution

Les associés décident de refondre les statuts de la Société, sans changer l'objet de la Société, afin de leurs donner la teneur suivante:

«STATUTS

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination ULTIMO PORTFOLIO INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou

indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en six cent vingt (620) actions nominatives d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, entièrement libérée (à raison de 100 %).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.3 Les administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du Conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un administrateur. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un administrateur peut également désigner par téléphone un autre administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs

documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du Conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

11.3 En cas d'un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

13. Représentation de la société.

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

14.2 L'assemblée générale des actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans

14.3 Ils sont rééligibles.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

15.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs

points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

15.6 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.8 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.9 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

15.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

15.11 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième mercredi du mois de juin à 15h00 heures.

17. D'autres assemblées générales des actionnaires. Tout administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Korpel, M. Laurent, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 février 2007, Relation: EAC/2007/1423. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007039592/239/540.

(070036367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

EMC S.A., Event Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Hesperange, 335, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 125.062.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six février,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- EUROCOM NETWORKS S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 45.673, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Pierre Thomas, administrateur de société, demeurant à L-5884 Hesperange, 335, route de Thionville,

ici représentée par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 12 février 2007,

2.- Monsieur Pierre Thomas, prénommé,

ici représenté par Monsieur Daniel Phong, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 12 février 2007.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de EVENT MANAGEMENT COMPANY, en abrégé EMC S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Hesperange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet les activités d'agence de publicité et l'organisation de manifestations culturelles et événementielles.

Généralement, la société pourra exercer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent cinquante euros (EUR 350,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou par tous autres moyens de communication qu'ils admettront comme valables.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, l'assemblée générale faisant suite à la Constitution de la société peut nommer directement des administrateurs-délégués.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe des administrateurs-délégués.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Art. 14. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de février à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Libération

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées comme suit:

1.- EUROCOM NETWORKS S.A., prénommée, cinquante actions	50
2.- Monsieur Pierre Thomas, prénommé, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatacion

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) La société anonyme EUROCOM NETWORKS S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 45.673, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Pierre Thomas, administrateur de société, demeurant à L-5884 Hespérange, 335, route de Thionville,

b) Monsieur Guy Hebler, organisateur et créateur d'événements et média consultant, né à Luxembourg, le 8 octobre 1976, demeurant à L-5884 Howald, 272, route de Thionville,

c) Monsieur Philippe Meyer, administrateur de sociétés, né à Moyeuvre-Grande (France), le 10 mars 1965, demeurant à F-57360 Amnéville, 9, rue des Constellations.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., société anonyme, avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 52.618.

4. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en deux mille douze.

5. L'adresse de la société est fixée à L-5884 Hespérange, 335, route de Thionville.

6. Faisant usage de la faculté offerte par l'article neuf (9) des statuts, l'assemblée décide de nommer deux administrateurs-délégués de la société, à savoir Monsieur Guy Hebler, prénommé, et la société EUROCOM NETWORKS S.A., représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Pierre Thomas, préqualifiés, qui engageront la société sous leurs signatures conjointes, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état civil et résidence, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Phong, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007. Relation: LAC / 2007 / 868. — Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007039853/227/157.

(070036474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Buderus Foundry Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 111.079.

Le siège social de l'associé suivant a changé et se trouve à présent au:

BUDERUS GIESSEREI HOLDING S.à r.l., 44, Esplanade de la Moselle, L-6633 Wasserbillig

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007039981/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01764. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Viasystems Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 107.014.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.989.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société adopté le 28 février 2007

Il résulte desdites résolutions que:

1. La démission avec effet au 16 novembre 2005 de Monsieur David J. Webster en tant que gérant de la Société a été acceptée.

2. La nomination de Monsieur Gerald Sax, directeur financier, résidant au 101 S. Hanley Road, Suite 400, St Louis, MO 63105, a été nommé avec effet au 16 novembre 2005 en tant que Gérant de la Société pour une période illimitée.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007040196/275/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00950. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Finarch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 78.384.

L'an deux mille sept, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- La société FINANCIAL ARCHITECTS N.V., avec siège social à B-9820 Merelbeke, Verlorenbroodstraat, 122, ici représentée par Monsieur Leo Eelen, consultant, demeurant à B-3020 Herent, Kastanjebosstraat, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 23 février 2007,

La procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire, ès-qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant ès-qualités qu'il agit a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- La société FINANCIAL ARCHITECTS N.V., préqualifiée, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée FINARCH, S.à r.l., ayant son siège social à L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 14 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 280 du 19 avril 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Paul Bettingen, en date du 10 avril 2002, publié au Mémorial C, numéro 1288 du 5 septembre 2002.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 78.384.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associée unique la société FINANCIAL ARCHITECTS N.V., prénommée.

III.- L'associée unique représentant comme seule et unique associée l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter, à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-), est à charge de la société qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement tenue envers le notaire.

V.- La comparante élit domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture et interprétation donnée dans une langue de lui connue au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: L. Eelen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, LAC/2007/941. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 mars 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007040242/222/48.

(070037374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Compagnie d'Investissements Touristiques Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.886.

L'institut domiciliaire, COMPTABILITE GENERALE ET EUROLATION SARL, établi au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen dénonce avec effet immédiat le siège social de la société COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES HOLDING SA, dont le numéro du registre de commerce est B 65.886.

Strassen, le 14 février 2007.

Signature

L' institut domiciliaire

Référence de publication: 2007040356/553/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06168. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

LProjects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 109.997.

Il résulte d'une lettre adressée par Monsieur Albert Nieva Toran en date du 12 décembre 2006 à la société LPROJECTS SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.997, qu'il démissionne de sa fonction d'administrateur de ladite société avec effet immédiat.

Luxembourg le 9 mars 2007.

Pour extrait conforme

BANCA NAZIONALE DEL LAVORO INTERNATIONAL

Le domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007040429/1233/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02854. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Lafarque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 58.184.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007040552/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01552. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

EB8 Mixer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 125.058.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twentieth of February.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- CPIM STRUCTURED CREDIT FUND 20 L.P., registered in The Cayman Islands at the Registrar of Companies under the number 16336, with registered address at Ansbacher House, 20 Genesis Close, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (CPIM 20);

- CPIM STRUCTURED CREDIT FUND 1000 L.P., registered in The Cayman Islands at the Registrar of Companies under the number 14214, with registered address at Ansbacher House, 20 Genesis Close, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (CPIM 1000);

- CPIM STRUCTURED CREDIT FUND 1500 L.P., registered in The Cayman Islands at the Registrar of Companies under the number 14850, with registered address at Ansbacher House, 20 Genesis Close, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (CPIM 1500);

- CALIBER GLOBAL INVESTMENT LIMITED, registered at the Records of the Island of Guernsey under the number 43124, with registered address at Westbourne, The Grange, Guernsey, GY1 3BG, Channel Islands (CGIL);

Hereby represented by M^e Cécile Burc, attorney at law, residing in Luxembourg by virtue of proxies established under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (*«société à responsabilité limitée»*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the *«Company»*), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the *«Law»*), as well as by the articles of association (hereafter the *«Articles»*), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the *«Connected Companies»*).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same *«group»* as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian of other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the private issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity, instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) of by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination EB8 MIXER S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.**6.1 - Subscribed and paid up capital**

The Company's corporate capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares («parts sociales») of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.**7.1 - Appointment and removal**

The Company is managed by one or more directors. The director(s) need not to be shareholder(s). If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors.

The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the sole signature of any director or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of directors in the limits of such power.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a simple majority of directors present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of May at 3.00 p.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2007.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
CPIM 20	155	3,875.-	31%	100%
CPIM 1000	220	5,500.-	44%	100%
CPIM 1500	105	2,625.-	21%	100%
CGIL	20	500.-	4%	100%
Total	500	12,500.-	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the shareholders

1. The Company will be administered by a board of two directors appointed for an unlimited period:

Jean-Baptiste Brekelmans, born on 19 July 1960 at Breda (the Netherlands), with his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Marc Torbick, born on 24 February 1977 in Thionville (France), with his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

2. The registered office of the Company shall be established at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt février,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- CPIM STRUCTURED CREDIT FUND 20 L.P., inscrite au Registre des Sociétés («Registrar of Companies») aux îles Cayman sous le numéro 16336, ayant son siège à Ansbacher House, 20 Genesis Close, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (CPIM 20);

- CPIM STRUCTURED CREDIT FUND 1000 L.P., inscrite au Registre des Sociétés («Registrar of Companies») aux îles Cayman sous le numéro 14214, ayant son siège à Ansbacher House, 20 Genesis Close, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (CPIM 1000);

- CPIM STRUCTURED CREDIT FUND 1500 L.P., inscrite au Registre des Sociétés («Registrar of Companies») aux îles Cayman sous le numéro 14850, ayant son siège à Ansbacher House, 20 Genesis Close, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (CPIM 1500);

- CALIBER GLOBAL INVESTMENT LIMITED, inscrite auprès du Registre de l'île de Guernsey («Records of the Island of Guernsey») sous le numéro 43124, ayant son siège à Westbourne, The Grange, Guernsey, GY1 3BG, Iles de la Manche (CGIL);

Ici représentées par Maître Cécile Burc, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tout intérêt dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit par de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tout instrument de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toute garantie, fournir tout gages ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire et utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: EB8 MIXER S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un des gérants ou par la signature simple ou conjointe de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi du mois de mai à 15 heures.

Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties comparantes déclarent souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
CPIM 20	155	3.875,-	31%	100%
CPIM 1000	220	5.500,-	44%	100%
CPIM 1500	105	2.625,-	21%	100%
CGIL	20	500,-	4%	100%
Total	500	12.500,-	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement (100%) libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Résolution des associés

1. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de deux gérants nommés pour une période indéterminée:

Jean-Baptiste Brekelmans, né le 19 juillet 1960 à Breda (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Marc Torbick, né le 24 février 1977 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

2. Le siège social de la Société est établi à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Burc, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, vol. 158S, fol. 8, case 5. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 mars 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007040332/202/438.

(070036407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Accor TRL, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.434.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 9 mai 2006

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée décide:

- De renouveler les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Bernard Rongvaux, avenue des Créneaux, 23 à 1200, Woluwé-Saint-Lambert.

- La société ACCOR TRB SA, avenue Herrmann-Debroux, 54, 1160, Bruxelles représentée par Monsieur Bernard Rongvaux

Et de nommer en tant qu'administrateur la société SOPARAC SA, 33, avenue du Maine, 75015 Paris (France), représentée par Monsieur Serge Ragozin.

Les mandats des administrateurs sont exercés à titre gratuit. Ils viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007 statuant sur les comptes de l'exercice 2006;

- De renouveler le mandat de commissaire de DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, représentée par Monsieur Georges Kioes.

L'assemblée délègue la gestion journalière à Monsieur Bernard Rongvaux, directeur de sociétés demeurant avenue des Créneaux, 23 à 1200, Woluwé-Saint-Lambert - Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2007040180/636/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB07064. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

That's It A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.618.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 janvier 2007 que:

- Monsieur Helmut Hohn, né le 26 janvier 1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12, à été nommé membre du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Pierre Feltgen, demeurant à Luxembourg.

- Les mandats des membres du Conseil d'Administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007:

* La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62.985;

* Monsieur André Harpes, né le 17 mars 1960 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87.204, a été nommée Commissaire aux comptes de la société en remplacement de Madame Magali Mazuer, demeurant à Dudelange (Luxembourg).

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007040324/1285/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00765. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

"Lhasa S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 39, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 94.775.

—
Contrat de cession de parts sociales

Entre

Monsieur Lin Lee Yan, demeurant 66, rue Tony Dutreux L-1429 Luxembourg, ci-après désignée par «le cédant»

Et

Monsieur Sharma Parkash, demeurant 11, place ss Pierre et Paul L-2334 Luxembourg ci-après désignée par «le cessionnaire».

Il a été exposé ce qui suit:

Le cédant déclare être détenteur de 50 (cinquante) parts de la société à responsabilité limitée LHASA SàRL, une société de droit luxembourgeois au capital de 12.500,- euros (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts de valeur nominale de 125,- euros (cent vingt-cinq euros) chacune libérée intégralement.

Le siège social est établi à L-2763 Luxembourg, 39, rue sainte Zithe, (ci-après désignée par «la société»).

Le cédant a marqué son accord de vendre, et le cessionnaire son accord de racheter au cédant les 50 (cinquante) parts de la société que le cédant possède.

Il a été convenu ce qui suit:

1. Conformément aux termes et conditions définies ci-après dans le présent contrat, le cédant accepte de vendre et de transférer les 50 (cinquante) parts qu'il détient dans la société au cessionnaire.

2. Le prix de la cession s'élève à 1,- euro symbolique (un euro) que le cessionnaire déclare payer en espèce au cédant le jour de la signature de ce contrat. Le cédant par conséquent accuse réception desdits 1,- euro et donne par la présente quittance sur ledit montant au cessionnaire.

3. Le transfert de propriété des parts dont question ci-dessus, a lieu et date de ce jour. A partir de ce jour, le cessionnaire portera dès lors l'entière responsabilité liée à la propriété des parts et assumera les obligations qui y sont rattachées. Le cessionnaire entre de même immédiatement en jouissance de tous les droits y attachés, en ce inclus le bénéfice des dividendes payables dès leur plus proche échéance.

4. Le cédant garantit que la société a été valablement constituée en conformité aux lois et règlements en vigueur.

5. Le cédant reconnaît que les parts de la société sont libres de toutes charges de quelque nature que ce soit. Le cédant a tout pouvoir pour transférer les parts au cessionnaire.

6. Le cessionnaire reconnaît expressément avoir pris connaissance des statuts de la société, avoir analysé les bilans et tous les documents comptables et autres, et avoir évalué la situation financière de la société.

7. Le cédant et le cessionnaire détenant entre eux 100 % du capital de la société donnent leurs accords à cette cession de parts suivant la loi en vigueur.

8. Le présent contrat est régi par le droit luxembourgeois.

Fait en double exemplaire, à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature / Signature

Le Cédant / Le Cessionnaire

Référence de publication: 2007040181/7296/43.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03522. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

1. Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.344.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 25 janvier 2007 a décidé:

- de nommer:

Monsieur Benoît Fournelle

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Hartmut Rödiger

MERCURIA SERVICES S.A., 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

en qualité d'Administrateur pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008;

- de renouveler les mandats de:

Mme Annemaire Arens

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

M. Mirko Dietz

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

M. Thomas Rölver

H.C.M. CAPITAL MANAGEMENT AG, Denninger Strasse 130, D-81927 München

M. Martin Schütte

Am Wasserbogen 27, D-82166 Lochham

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

pour 1. SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007040198/1126/34.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB07006. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

EEC European Emissions Control S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 152, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 89.470.

—
Suite à un transfert de parts intervenu en date du 6 février 2007, Monsieur François Galera, gérant, résident à L-7220 Walferdange, 90, route de Diekirch, a cédé 60 parts sociales de EEC EUROPEAN EMISSION CONTROL S.à.r.l. d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois JOHN ZINK INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.a.r.l. établie et ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B17.652

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007040185/4147/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03483. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Preferred Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 121.179.

Extr

1) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

- Monsieur Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- Monsieur Karel Heeren, né le 14 février 1973 à Genk (Belgique) et demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- Monsieur John Kehoe, né le 4 avril 1969 à Dublin (Irlande) et demeurant au 43, Strand Road, 4 Dublin (Irlande).

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, la société A.A.C.O. (AC-COUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.833).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PREFERRED RETAIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007040197/3258/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01967. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Diamanten Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.282.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 13 février 2007

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 13 février 2007, BOXTONE LIMITED, une société régie par le droit chypriote, ayant son siège social au 6, Karaiskakis Street, CY-3032 Limassol Chypre a transféré 100 parts sociales à la société LONDON & REGIONAL OVERSEAS Ltd, une société régie par le droit du Royaume Uni, ayant son siège social à St Alphage House, 2 Fore Street, London EC2Y 5 DH, United Kingdom.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

V. Ingelbrecht / H.-P. Schut

Référence de publication: 2007040362/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01679. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Medical Methodology International S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.579.

—
Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer, avec effet immédiat, au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Enzo Liotino.

Référence de publication: 2007040156/657/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Euro Broker Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 86.911.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 février 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- Monsieur Benoit Sirot a démissionné de sa fonction d'administrateur.

- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012.

- La société CERTIFICA LUXEMBOURG SARL a démissionné de sa fonction de Commissaire.

- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101 a été élu Commissaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007040354/799/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02271. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Medical Methodology International S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 29.579.

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer, avec effet immédiat, au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Gilbert Divine.

Référence de publication: 2007040160/657/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01130. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Teclux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 18.797.

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer, avec effet immédiat, au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Enzo Liotino.

Référence de publication: 2007040158/657/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

3C Com Equipment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 25.465.

I. Il résulte des décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la société 3C COM EQUIPMENT MANAGEMENT S.A. tenue le 21 février 2006 que:

La société PricewaterhouseCoopers Sàrl n'a pas été renouvelée dans son mandat de Réviseur d'Entreprise.

II. Il résulte des décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la société 3C COM EQUIPMENT MANAGEMENT S.A. tenue le 18 décembre 2006 que:

1. sont renouvelés pour un terme prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2007, les mandats d'administrateurs de:

- M. Michael Balzer, né le 12 mai 1968 à Düsseldorf (Allemagne), de nationalité allemande, demeurant 1, Leipziger Strasse, D-41516 Grevenbroich; et

- M. Rafael Ros Montero, né le 11 mars 1971 à Palencia (Espagne), de nationalité espagnole, demeurant à Luxembourg, Ferme de Lorentzscheuer, L-8059 Bertrange; et

- M. Carl Fredrik Linton, né le 23 août 1966 à Irsta (Suède), de nationalité suédoise, demeurant en Suède, Violstigen 4, 13 336 Saltsjobaden.

2. sont renouvelés pour un terme prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'année 2006, les mandats de commissaires aux comptes de:

- M. Francesco d'Angelo, demeurant à Luxembourg, 40, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; et

- Mme Nadia Dziwinsky, demeurant à L-8478 Eischen, 18, rue Waltzing.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007040041/1053/30.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03914. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

TrizecHahn Europe Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.481.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 15 février 2007 que le siège social de la société a été transféré avec effet au 15 février 2007 de

28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg

à

208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007040129/2270/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00810. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Callisto Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.538.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 15 décembre 2000 entre:

Société domiciliée: CALLISTO HOLDING S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 77.538

et

Domiciliataire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg : B 28.967

a pris fin avec effet au 1^{er} mars 2007

Fait à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007040116/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01074. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

RCW Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.353.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 15 février 2007 que le siège social de la société a été transféré avec effet au 15 février 2007 de

28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-2017 Luxembourg

à

208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

Luxembourg, 2 mars 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007040117/2271/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

IPC Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.451.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 15 février 2007 que le siège social de la société a été transféré avec effet au 15 février 2007 de

28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-2017 Luxembourg

à

208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007040122/2271/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00817. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

LMR Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.386.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 15 février 2007 que le siège social de la société a été transféré avec effet au 15 février 2007 de

28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-2017 Luxembourg

à

208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

Luxembourg, le 2 mars 2007

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007040119/2271/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00818. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

TrizecHahn Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.480.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 15 février 2007 que le siège social de la société a été transféré avec effet au 15 février 2007 de

28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg

à

208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007040127/2270/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00812. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Global Crossing PEC Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 70.472.

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 20 février 2007 que le siège social de la société a été transféré avec effet au 20 février 2007 de

28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-2017 Luxembourg.

à

208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Pour GC PAN EUROPEAN CROSSING LUXEMBOURG II S.A R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007040132/2270/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Global Crossing PEC Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 70.471.

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 20 février 2007 que le siège social de la société a été transféré avec effet au 20 février 2007 de

28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-2017 Luxembourg.

à

208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Pour GC PAN EUROPEAN CROSSING LUXEMBOURG I S.A R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007040135/2270/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00802. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Majestic Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 110.586.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 15 février 2007 que le siège social de la société a été transféré avec effet au 15 février 2007 de

28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg

à

208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007040137/2271/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00820. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Batisica S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 35.595.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2007

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes la société MAZARS S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt pour certifier les comptes des exercices 2006 et 2007 en remplacement de la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007040165/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01126. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

LMR Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 71.452.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 15 février 2007 que le siège social de la société a été transféré avec effet au 15 février 2007 de 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg, à 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007040123/2271/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00816. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Atimate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 48.452.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 janvier 2006 que les décisions suivantes ont été prises:

Renouvellement de mandats:

- Les Mandats d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au siège de la société, et de Madame Anna Meunier de Meis ont été renouvelés pour une durée de 5 ans.

- Le mandat de Commissaire aux comptes de la société FIGESTA SARL, ayant son siège 2 SIGISMOND THALBERG C/FINOVA GENEVE S.A., 1201 Genève, Suisse, a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

- Les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

ATIMATE S.A.

P. Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2007040039/6102/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02087. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

K Manco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.039.

—
EXTRAIT

En date du 2 janvier 2007, K MANCO 1 S.à r.l. a transféré toutes les 250 parts sociales de classe B qu'elle détient dans la Société à DH K S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.642.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007040045/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02264. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Junck Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2357 Senningerberg, 12, rue des Pins.
R.C.S. Luxembourg B 54.387.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007040583/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02766. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

False Moustache S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 101.247.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière anticipée le 28 février 2007

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Augusto Mazzoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Sarah Bravetti, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007040021/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02300. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Authentic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 45.207.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007040581/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02764. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070037128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Twenny - Shop, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 11, rue Chimay.
R.C.S. Luxembourg B 9.869.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007040586/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02776. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070037135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Timeless S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 45.239.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007040585/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02773. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070037134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Vita Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 13, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 96.057.

Constituée en date du 15 septembre 2003 par devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, publié
au Mémorial C n ° 1114 du 25 octobre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VITA SERVICES S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007040580/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02860. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070037127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 82.355.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007040553/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02809. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Teclux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 18.797.

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer, avec effet immédiat, au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Gilbert Divine.

Référence de publication: 2007040162/657/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01130. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Origan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 44.920.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007040550/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03032. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Spinne Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 42.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour SPINNE INVESTMENTS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007040531/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02350. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

CEB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 37.273.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007040519/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01547. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070036999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Krabi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 99.957.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007040522/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01939. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070037002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Sogenecomm, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 70.781.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007040568/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03064. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070036850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Fortis Liquidity, Fonds Commun de Placement.

Le Règlement de Gestion a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS LIQUIDITY

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

N. Moroni

Référence de publication: 2007040576/755/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03090. - Reçu 66 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070037344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

MF 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 108.987.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 2 mars 2007 :

1. que la démission de M. Patrice Gallasin en tant que gérant B est acceptée avec effet au 26 février 2007 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

2. que M. Frank Walenta, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 26 février 2007.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007040447/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02637. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

China Opportunity S.A. Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 120.970.

Le conseil d'administration de la Société dans sa réunion du 12 février 2007 a décidé:

- D'accepter la démission de M. Lorenzo Patrassi de sa fonction d'administrateur avec effet au 20 novembre 2006;

- De coopter comme nouvel administrateur avec effet à partir du 20 novembre 2006, Monsieur Sergio Bertasi, né le 26 octobre 1958 à Padova (Italie), résident professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. Son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clôturant au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHINA OPPORTUNITY S.A. SICAR

Signature

Référence de publication: 2007040020/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01966. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

TMF Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 55.946.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 12 mars 2007, que les actionnaires ont accepté la démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 7 mars 2007 Monsieur René Rijntjes, né le 13 juin 1952 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à Amsterdam (Pays-Bas), Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Pour la société

P. Kotoula

Un administrateur

Référence de publication: 2007040438/805/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03027. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.
